

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Novembre 2010

MENSUEL N° 141 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme

Place Saint-Lambert : cela avance !

Le 27 octobre dernier, lors d'une réunion d'information publique, la Commune a présenté une nouvelle variante d'aménagement de la place. Cette version est le fruit des différentes réunions qui se déroulent depuis le début de l'année 2010.

L'originalité de cette copie est de proposer une version été et une version hiver.

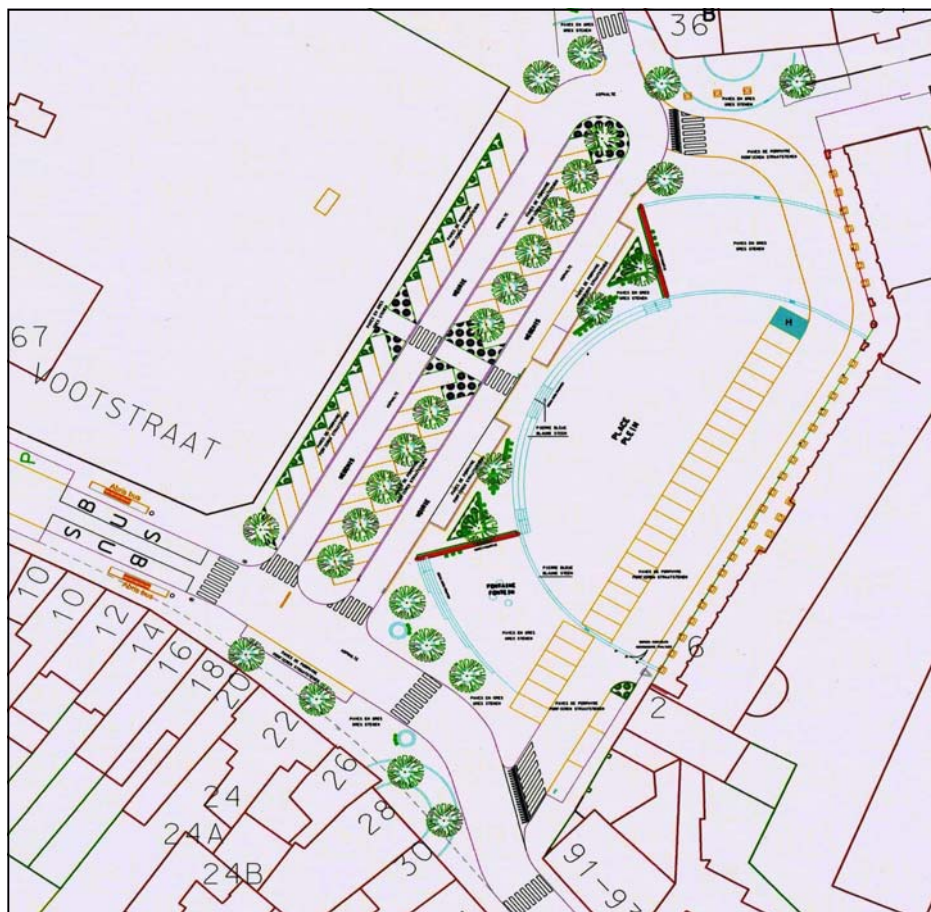
Ce projet s'inspire de celui qui avait été soumis à l'enquête publique en 2002, puis retiré par la suite. Quelques modifications permettent une organisation différente selon les saisons.

Les grandes différences par rapport à 2002 sont la création d'une voirie le long du bâtiment Vandenhoven, d'une série de parkings perpendiculaires à cette voirie et la disparition de la fontaine centrale au profit d'une plus petite au niveau du sol sur un des côtés.

Le principe est qu'à la belle saison, les bollards rétractables permettront à certaines heures les livraisons puis, une fois relevés, laisseront la place entièrement piétonne. En hiver, les bollards abaissés en permanence permettront la circulation et le stationnement sur une partie de la place.

Ce projet présenté « en direct » lors de la réunion a fait l'objet d'une série de remarques. Il doit évidemment être affiné et diverses questions restent encore à étudier.

- La première est sans doute de savoir quand c'est la belle saison et inversement !
- Le parking souterrain, en partie sous la place, pourrait être utilisé, peut-être pas pour la clientèle des magasins car cela semble difficile à gérer, mais plutôt pour les commerçants eux-mêmes qui sont en recherche de parkings, libérant ainsi des places en surface.
- Qui va gérer les bollards pour les



livraisons ? Faut-il mettre également des bollards à la sortie de la voirie afin d'éviter la circulation des véhicules à contresens.

- L'aménagement sur la place devant les Ateliers de la rue Voot (6 espaces de parking sur la place) devrait être revu car cette situation va gâcher une partie de la perspective sur la place.
- Pour la situation en hiver, il y a peut-être quelques parkings de trop sur la place. Enlever une place à gauche et deux au centre serait un plus pour les cheminements piétons.
- Il faudra sans doute trouver une solution afin d'empêcher physiquement les voitures de se garer sur l'entièreté de la place ou à deux l'une derrière l'autre.
- Même en hiver, il faudra privilégier la circulation vers le parking supérieur plutôt que devant le bâtiment

Vandenhoven, placer un trottoir traversant devant les Ateliers de la rue Voot, puis une bordure au niveau des bollards pour inciter les voitures à aller au pas ; créer une voirie zone 20 pour toute la section qui se situe devant les commerces entre Voot et début rue St-Lambert.

- Revoir la courbe à l'entrée de la rue Saint-Lambert et installer un trottoir traversant.

Toutes ces questions et d'autres pourront être débattues dans les semaines à venir puisque la Commune va constituer un nouveau groupe de travail afin d'affiner les plans.

Tout en affirmant qu'elle ne pourra contenter l'ensemble des demandes parfois diamétralement opposées et qu'il faudra « trancher », la Commune espère arriver à un consensus pour la fin de l'année.

Bernard Devillers—Coordinateur

Le « petit » patrimoine

La taque de cheminée

La taque de cheminée est en fonte et posée contre le mur du fond de l'âtre pour éviter que la chaleur du feu ne se perde.

Elle porte plusieurs noms suivant les régions. En Belgique et au Nord de la France, la taque peut également s'appeler du nom ancien « contre-cœur ».

C'est à partir des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles que les taques décoratives en céramique ou en fonte sont venues orner l'intérieur des cheminées. Les décors sont extrêmement variés : bas-reliefs, moulures, guirlandes, allégories, emblèmes, scènes bibliques ou mythologiques, armoiries, ...

Élégantes, de style clair et noble, aux reliefs rigoureux, beaucoup de taques sont considérées comme de véritables œuvres d'art, aux compositions gracieuses.

*Sources d'informations : Dictionnaire
d'architecture de d'Aviler.
Geneviève Vermoelen. Tél. : 02 735 03 65.*



Les fiches « mobilité » de WIQ

Voici la troisième fiche « Mobilité » que nous suivons plus particulièrement. Elle concerne le carrefour Voot/Vandenhoven.

Notre constat : ce carrefour est peu lisible et surtout il ne permet pas aux cyclistes de prendre la rue Vandenhoven à contresens par rapport au sens interdit, alors que cet axe pourrait être fort utilisé, comme alternative au boulevard de la Woluwe.

Notre proposition : placement d'un aménagement avancé au coin Vandenhoven/Voot.

Conséquences pour la circulation automobile : pas de diminution de la capacité automobile, aucune obstruction à la circulation : le passage d'1 à 3 bandes de circulation reste de mise, simplement il se fait après le carrefour plutôt que dans le carrefour, ce qui assure une meilleure sécurité.

Conséquences pour la situation des cyclistes : possibilité d'aller en sens unique limité (SUL) ; meilleure sécurité pour emprunter la rue Voot en direction de la place Saint-Lambert venant de la rue Vandenhoven et une solution pour l'ICR 14 et les élèves cyclistes venant de Sint Jozefcollege et de Jean XXIII en direction du centre de WSL

Voici maintenant plus de 3 ans que ce dossier est bloqué. Pourtant, nous savons que la Commune a dessiné un projet et que celui-ci a été présenté au Monsieur Vélo de la Région lequel l'a approuvé officieusement au mois de septembre 2009. De plus, dans ce cas-ci, la mise en œuvre d'un aménagement ne requerrait pas un budget important.

Nous allons donc interpeller la Commune et l'Administration régionale de l'Équipement et des Déplacements afin de faire évoluer positivement ce dossier.

Bernard Devillers

Cette fiche est portée par le comité de quartier Rue St-Lambert.



Les circulations automobiles ↑ et les circulations cyclistes ↓



Quartiers

Une avenue revitalisée !

Le vendredi 22 octobre dernier, la Commune a présenté son plan de revitalisation de l'avenue Georges Henri.

Un plan qui se décline en 25 mesures concrètes, un plan qui s'est construit suite aux enquêtes menées auprès des commerçants et des habitants et suite à l'analyse de la situation par un bureau d'études.

Une initiative très intéressante tant il était nécessaire de prendre en main le devenir de cette avenue commerçante.

Cinq axes baliseront le travail dans les années à venir.

1. Le redéploiement urbanistique par, entre autres, l'élaboration d'un règlement d'urbanisme zoné ... en vue de renforcer l'impression d'ensemble, d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS), la mise en place d'une prime communale à l'embellissement des façades, le maintien et le renforcement de la fonction logement aux étages, ...

2. La réhabilitation de l'espace public par, entre autres, le renouvellement du mobilier urbain, plus de continuité avec le square de Meudon, une attention particulière à la place De Groof, plus de confort aux modes de déplacement doux, une révision de l'éclairage public, une mise en valeur du site de la Métairie Van Meyel, ...

3. La sécurité publique sera renforcée avec notamment le placement de caméras, une surveillance et une prévention accrues.

4. L'accessibilité de la rue commerçante avec une étude de faisabilité en vue de construire un parking souterrain sous la Métairie pour libérer de la place en surface afin d'y favoriser la convivialité. Évaluer la politique de stationnement ou encore étudier la possibilité de mettre en place une navette pour amener la clientèle dans l'avenue.

5. Diversifier et soutenir l'offre commerciale avec notamment la création d'un service de conseil, le développement des animations et festivités ou encore la création d'un

site internet propre à l'activité commerciale, ...

Soulignons que la Commune a planifié chacune de ces 25 mesures et même déjà prévu pour certaines les budgets nécessaires.

Afin d'accompagner ce travail, un « Town Manager » vient d'être engagé mi-temps par la Commune pour une période d'un an.

On ne peut qu'être enchanté par ce plan d'actions tout en sachant que toutes ces mesures prendront du temps à être concrétisées. Nous resterons évidemment attentifs et critiques, dans le bon sens du terme, lorsque des mesures réglementaires seront proposées, particulièrement en ce qui concerne le PPAS et/ou lors des projets urbanistiques.

Signalons que la Commune a prévu de présenter son projet en organisant une rencontre avec les commerçants et une autre avec les habitants, le mardi 7 décembre à 20 h.

Infos : Cécile Arnould : 02 / 774 35 22
c.arnould@woluwe1200.be

Bernard Devillers

Environnement

Tout n'est pas permis !

Jeudi 28 octobre au matin, à mon grand étonnement, une camionnette affichant une publicité lumineuse stationne devant le Wolubilis au coin de la rue Neerveld et de l'avenue Paul Hymans. Pour rappel, il y a quelques temps, la publicité fixe qui se trouvait à cet endroit a été enlevée en vue d'offrir une meilleure perspective sur Wolubilis.

Tout d'abord nous avons dénoncé le fait que la camionnette soit stationnée à un endroit dangereux : quasi sur le passage piéton cachant la vue des piétons et des cyclistes venant du côté de Wolubilis ; elle se trouve en plus sur une zone zébrée et sur le trottoir. Enfin, ce système fonctionne avec un compresseur "bruyant" installé dans la benne.

Ensuite, voulant connaître la position de la commune à propos de ce type de publicité mobile qu'on peut juger assez "agressive" et qui se développe à Bruxelles, notamment à Woluwe-Saint-Lambert du fait de la présence de l'annonceur sur le territoire de la commune, nous avons envoyé un email à qui de droit. La publicité fixe étant réglementée par le Règlement Régional d'Urbanisme, quelle est donc la position la Commune à propos de ce type de publicité. Est-elle réglementée ? Est-elle



réglementée et taxée ? Est-elle tolérée ? Est-elle légale ?

Nous avons reçu une réponse de la Commune que nous vous livrons ci-après.

« ... toute occupation du domaine public est soumise à une autorisation préalable du bourgmestre en vertu des pouvoirs de police que lui confère la loi.

Mon cabinet a, dès réception de votre courriel, pris contact avec le gérant de ce magasin pour lui signaler que cette action publicitaire n'était pas autorisée.

De même, le service de la police a été avisé de la chose avec pour mission d'inviter le conducteur du véhicule incriminé à quitter le territoire de la commune. »

Si la réponse fut rapide et claire, elle laisse quand même le

doute quant à savoir si ce type de publicité pourrait être permis un jour. A suivre donc et pour l'instant, si vous voyez cette camionnette, et que vous êtes un peu comme moi, allergique à l'abus de publicité, vous savez ce qu'il vous reste à faire !

Bernard Devillers

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 12 novembre à 20 h 30



De Radu Mihaileanu

Centre « Les Pléiades »

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl

PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01



Que faire le
SAMEDI 13 NOVEMBRE 2010 ?



MARCHE ARTISANAL DE FIN D'ANNEE

Le Comité de Quartier est heureux de vous annoncer son premier Marché Artisanal de fin d'année.

Date : le samedi 13 novembre 2010, de 12h à 18h.

Lieu : Centre « Les Pléiades », Salle du bas, 1A, Avenue du Capricorne à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Vous aurez l'occasion de vous promener parmi les différents stands des artisans de notre quartier :

Boire un vin chaud, manger une gaufre chaude, admirer de la poterie, de la broderie, des colliers de perles, des montages floraux,



Le Comité de quartiers Capricorne-Pléiades-Constellations

2^e Expo Vente

Cartes Postales Artisanales

27 & 28 novembre 2010

Dites-le avec une
Carte



- Noël
- Pâques
- Animaux
- Vacances
- Anniversaire
- Naissance
- Enfants
- Fleurs...

Le 27/11/09 de 10h00 à 18h00
Le 28/11/09 de 11h00 à 16h30

Bar & Petite restauration
Parking assés au terminus Bus 29
suivre fléchage ➔ 5'

Réservation Place :
0479 92 34 25



Habitants en Action

Avenue H. Lafontaine 49/65 1200 Bruxelles

Par et pour les habitants Responsables et Actifs - www.habitac.be

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Communauté française, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

